



878

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Participation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville de Nouméa pour l'année 2017 et signature de la convention fixant les modalités d'attribution

P. J. : 1 projet de délibération

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, au titre de son budget primitif 2017, a identifié au profit de la Ville de Nouméa une subvention de cinq millions de francs, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Il souhaite notamment participer à la sensibilisation des adolescents et des jeunes majeurs à l'ouverture culturelle.

Cette orientation correspond parfaitement à l'action financée par la Ville de Nouméa au Rex Nouméa, structure polyvalente créée pour les jeunes de 12 à 26 ans, ouvert depuis 2009 et dont la gestion a été confiée à l'Association pour le Développement des Arts et du Mécénat Industriel et Commercial (ADAMIC). Il dispose d'un espace d'accueil et d'information convivial et ludique, d'un espace public numérique, d'un espace de pratiques artistiques et culturelles (ateliers hip-hop, slam, théâtre, DJ...) et d'une salle de projection offrant ainsi un large programme pour tous publics axé sur les cultures urbaines et l'éducation à l'image. Le Rex est aujourd'hui un véritable espace de vie pour les jeunes.

Son action comprend 4 axes d'intervention :

- les résidences artistiques et de diffusion ;
- l'action artistique et culturelle ;
- la médiation culturelle ;
- l'éducation à l'image et au numérique.

La Ville de Nouméa finance cette action sur fonds propres à hauteur de 33.000.000 F/CFP pour l'année 2017.

Avec la participation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la nouvelle répartition des financements entre les collectivités pour 2017 serait la suivante :

COLLECTIVITES	PARTICIPATIONS	%
Ville de Nouméa	28 000 000	85
Nouvelle-Calédonie	5 000 000	15
TOTAL BUDGET 2017	33 000 000	100

Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie une convention fixant les modalités d'attribution de ces fonds.

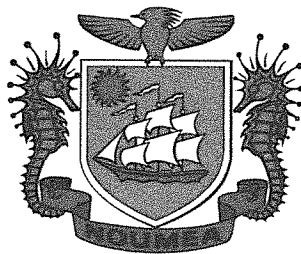
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 NOV. 2017

878

(N)

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
	:		M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
	:		Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	42	M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants	:	51	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
(9 procurations)			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant l'attribution d'une participation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2017 et la signature de la convention fixant les modalités d'attribution

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 NOV. 2017

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2006/745 du 22 juin 2006 portant création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

VU la note explicative de synthèse n° 2017/738 du 19 octobre 2017,

La commission conjointe de la Culture, du Patrimoine et des Echanges Culturels / Prévention et Sécurité entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie une convention fixant les modalités d'attribution d'une subvention de 5.000.000 F/CFP et les engagements réciproques des parties.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Nouvelle-Calédonie.

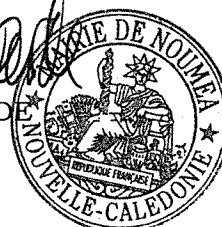
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 NOV. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 NOV. 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
SGL	-	1
D.P.V.	-	1
NOUVELLE-CALEDONIE	-	1



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **16 NOV. 2017**
au Commissaire Délégué
et notifié le **20 NOV. 2017**



~~et le Maire~~
est exécutoire de plein droit.

Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances